

## DÉCHETS PROFESSIONNELS ET AGRICOLES

Les déchets issus des conteneurs jaunes sont envoyés  
dans un centre de tri situé à Manoque.

**NE DÉPOSEZ PAS DANS LES CONTENEURS JAUNES,  
LES DÉCHETS PROFESSIONNELS ET AGRICOLES.**

**ILS NE SERONT PAS RECYCLÉS.**



De plus, les ficelles et filets s'emmelent autour des machines, et causent de lourds préjudices à l'ensemble de la filière de tri sélectif.

### LES 7 DÉCHETTERIES DE LA CCAPV ACCUEILLEN TOUS VOS DÉCHETS SPÉCIFIQUES ET ENCOMBRANTS

Les déchetteries CCAPV sont vos partenaires privilégiés.  
Elles sont gratuites, profitez-en!

Et durant la période de confinement, elles restent ouvertes aux professionnels sur simple rendez-vous. Contactez votre mairie!

Pour la filière agricole, c'est ADIVALOR qui valorise les déchets.

ficelles et filets de balles rondes,  
films plastiques d'enrubannage et d'ensilage, big-bags d'engrais,  
emballages vides de produits phyto, filets paragrêle...  
Tout ceci est transformé en granulés de plastique prêt à être refondus.

ADIVALOR organise 2 collectes par an sur le territoire de la CCAPV.  
Retrouvez les dates de collectes sur le site internet de la chambre d'agriculture.



### OBJETS TROUVÉS DANS LES CONTENEURS JAUNES CCAPV - mars 2020



Les propriétaires peuvent les récupérer en se signalant à l'adresse  
[environnement@ccapv.fr](mailto:environnement@ccapv.fr)

Ou consulter la rubrique  
environnement/gestion des déchets  
sur le site [ccapv.fr](http://ccapv.fr)

